



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

DECLARATION ARAFER

ENTREPRISE : FAURE VERCORS

voiron / walibi

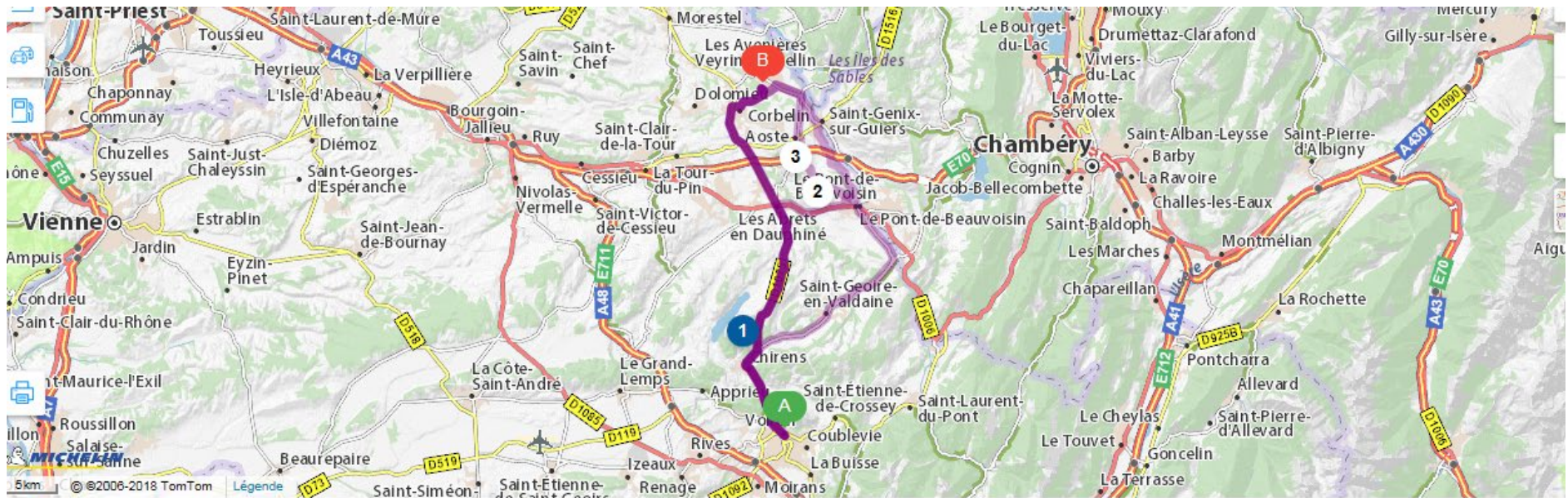
Jours de fonctionnement : Quotidien

Capacité des autocars : 57 places

voiron	walibi
06:30	07:25
07:00	07:55
07:30	08:25
08:00	08:55
08:30	09:25
09:00	09:55
09:30	10:25
10:00	10:55
10:30	11:25
11:00	11:55
11:30	12:25
12:00	12:55
12:30	13:25
13:00	13:55
13:30	14:25
14:00	14:55
14:30	15:25
15:00	15:55
15:30	16:25
16:00	16:55
16:30	17:25
17:00	17:55
17:30	18:25
18:00	18:55
18:30	19:25
19:00	19:55
19:30	20:25
20:00	20:55
20:30	21:25
21:00	21:55
21:30	22:25
22:00	22:55
22:30	23:25
23:00	23:55
23:30	00:25

walibi	voiron
06:00	06:55
06:30	07:25
07:00	07:55
07:30	08:25
08:00	08:55
08:30	09:25
09:00	09:55
09:30	10:25
10:00	10:55
10:30	11:25
11:00	11:55
11:30	12:25
12:00	12:55
12:30	13:25
13:00	13:55
13:30	14:25
14:00	14:55
14:30	15:25
15:00	15:55
15:30	16:25
16:00	16:55
16:30	17:25
17:00	17:55
17:30	18:25
18:00	18:55
18:30	19:25
19:00	19:55
19:30	20:25
20:00	20:55
20:30	21:25
21:00	21:55
21:30	22:25
22:00	22:55
22:30	23:25
23:00	23:55

Nombre d'Aller/retour quotidien	35
Capacité des autocars	57
Fréquence3 et volume maximum	1 456 350,00



3 itinéraires possibles : Voiron > Parc Walibi Rhône-Alpes

[AJOUTER AUX FAV](#)

1	2	3
Via D1075	Via D1075 D40	Via D1075 D82
00h50	00h59	01h02
35.7 km	43.9 km	45.3 km
4,26 €	5,14 €	5,24 €

Temps

Distance

Coût estimé

[VOTRE AVIS](#)